



COMITE DU DEVELOPPEMENT
(Comité Ministeriel Conjoint des
Conseils des Gouverneurs de la
Banque et du Fonds
sur le



Transfert de ressources réelles aux pays en développement)

DC/2000-13
Le 6 juillet 2000

AVIS DE RÉUNION

La 62^e réunion du Comité du développement se tiendra le lundi 25 septembre 2000, à partir de 9 heures, dans le « Forum Hall » du Palais des Congrès de Prague, à Prague (République tchèque).

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE¹

1. Questions à examiner en séance restreinte

- A. Réduction de la pauvreté et biens collectifs mondiaux²
- B. Aider au développement national : le rôle de la Banque mondiale et les instruments employés dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire³

2. Questions à examiner dans les déclarations préparées par les ministres

- A. Le Cadre de développement intégré (CDI) — Rapport d'activité⁴
- B. Mise en oeuvre des Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté et de l'Initiative PPTE — Rapport d'avancement⁵
- C. Le point sur la capacité financière de la BIRD⁶
- D. La Banque et l'architecture financière internationale — Rapport d'activité⁷

3. Questions diverses⁸

* * *

Le présent document faisant l'objet d'une diffusion restreinte, il est demandé à ses destinataires de respecter son caractère confidentiel et de s'abstenir de le reproduire ou de le citer.

¹ Le président de la Banque mondiale et le directeur général du Fonds monétaire international distribueront tous deux, avant la réunion, une déclaration axée sur les thèmes à l'ordre du jour et sur d'autres points. Une note sur les tendances récentes des transferts de ressources aux pays en développement fournira des informations générales en rapport avec les travaux du Comité.

La réunion devrait se dérouler à peu près comme suit : Séance plénière : 9 h 00 - 10 h 00 (Forum Hall) ; séance restreinte : 10 h 15 - 12 h 30 (Panorama Hall) ; déjeuner offert par le président du Comité : 12 h 45 - 14 h 30 (Club A).

Les principaux points soulevés par les membres dans les déclarations préparées pour distribution avant la réunion et communiquées au moins 24 heures à l'avance seront repris par le président du Comité dans l'allocution qu'il prononcera en séance plénière. Cette séance sera limitée aux déclarations du président du Comité, du directeur général du FMI, du président du Groupe de la Banque mondiale et du président du Groupe des 24.

² Les services de la Banque mondiale prépareront une note de synthèse sur ce sujet.

³ Une note de référence, fournissant notamment des éléments préliminaires sur l'évolution des relations de la Banque avec les autres institutions, sera préparée pour servir de cadre aux travaux des ministres sur cette question.

⁴ Les administrateurs de la Banque mondiale examineront un rapport sur l'état d'avancement du Cadre de développement intégré le 31 août. À la suite dudit examen, le résumé analytique du rapport et une note rendant compte des débats du Conseil seront communiqués au Comité du développement.

⁵ Un rapport conjoint de la Banque et du FMI présentera les principaux faits survenus depuis la réunion du Comité du 17 avril dernier. S'ils le souhaitent, les ministres auront la possibilité d'examiner ces questions lors du déjeuner offert par le président du Comité.

⁶ Ce bref compte-rendu, et le tableau qui y est joint, est établi à la demande du Comité depuis qu'il a invité « la Banque à ... faire régulièrement rapport sur (les) questions » liées à l'adéquation du capital de la BIRD (27 septembre 1999, paragraphe 11 du Communiqué).

⁷ Les services de la Banque prépareront un rapport décrivant les progrès récents des travaux entrepris par la Banque sur les problèmes liés à l'architecture du système financier international.

⁸ Lors du déjeuner offert par le président du Comité aux membres, au président de la Banque et au directeur général du Fonds, M. Wolfensohn invitera les membres à faire connaître leur point de vue sur certains des grands problèmes auxquels est confronté le Groupe de la Banque mondiale. Ils seront également invités à approuver le texte de leur Communiqué au terme de ce déjeuner.